

Nationalisme et racisme. Dix ans de discours du Parti québécois (1981-1990)

Éric Desrosiers

Volume 17, numéro 3, 1998

Repenser la communauté politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040132ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040132ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Les nationalismes sont souvent taxés de racisme; le nationalisme québécois n'échappe pas à ce jugement. Une analyse du discours qu'a tenu le Parti québécois de 1981 à 1990, tel que rapporté par cinq quotidiens québécois, révèle toutefois le contraire. Le parti y apparaît largement ouvert et sympathique envers les différentes communautés minoritaires du Québec. Si le PQ adresse des critiques à ces communautés et, plus particulièrement, à la communauté anglophone, ces critiques s'inscrivent non pas dans une logique raciste mais plutôt dans une logique de lutte politique.

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Desrosiers, É. (1998). Nationalisme et racisme. Dix ans de discours du Parti québécois (1981-1990). *Politique et Sociétés*, 17(3), 143–164.
<https://doi.org/10.7202/040132ar>

NATIONALISME ET RACISME. DIX ANS DE DISCOURS DU PARTI QUÉBÉCOIS (1981-1990)*

Éric Desrosiers
Université de Montréal

Le nationalisme québécois a toujours été l'objet de critiques. L'une des plus sévères de ces critiques a trait à son caractère prétendument raciste. À en croire, par exemple, Diane Francis, le «séparatisme québécois»¹ ne serait pas une lutte légitime pour l'auto-détermination. Elle serait une conspiration dont les fondements raciaux fouleraient aux pieds les droits humains, le «fair play», l'économie du Québec et la démocratie. Ce lien entre le nationalisme et le racisme ne serait pas nouveau, disent certains. L'histoire aurait montré, selon eux, que les deux phénomènes allaient de pair. L'avocat Guy Bertrand donnait en 1997 un exemple de ce genre d'argument en comparant la «dictature» péquiste à celle du III^e Reich. «Le nationalisme, déclarait-il, est une école de haine, de rejet, de discrimination, d'exclusion et de polarisation.(...) Le projet de sécession [des nationalistes québécois] détruit toutes les valeurs vitales de l'individu».² À d'autres occasions, ce sont les politiques des gouvernements nationalistes qui sont taxées de racisme. Selon le président du Parti Égalité, Gerry Weiner, les politiques d'immigration défendues par les péquistes seraient racistes, discriminatoires, ethnocentriques et anticanadiennes.³ La communauté anglophone du Québec est souvent considérée comme la première victime de ce présumé racisme. Au point où William Johnson affirme, dans son ouvrage *Anglophobie made in Québec*, que «la haine de l'Anglais est, depuis 1840, le

* Je remercie pour leurs conseils et commentaires le directeur du mémoire de maîtrise dont ce texte est issu, Alain-G. Gagnon, ma présente directrice au doctorat, Jane Jenson, François Rocher et les trois évaluateurs anonymes de la revue à qui ce texte a été soumis. Les propos tenus dans cet article n'engagent toutefois que leur auteur.

1. Diane Francis, *Fighting for Canada*, Toronto, Key Porter Books, 1996, p. 184.
2. Pierre O'Neill, « Bertrand compare la "dictature" péquiste à celle du III^e Reich », *Le Devoir*, 3 décembre 1997, p. A4.
3. PC, « Weiner crie au racisme », *Le Devoir*, 29 août 1997, p. A-2.

Éric Desrosiers, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-Ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7.
Courriel : desrosier@ere.umontreal.ca

moteur du nationalisme canadien-français, du nationalisme québécois. C'est aussi la base du séparatisme contemporain». ⁴

Ces accusations sont-elles fondées ? La présente recherche tâchera de répondre en partie à cette question en procédant à une étude empirique du discours du Parti québécois à l'égard des communautés minoritaires du Québec, tel que le rapportent cinq quotidiens québécois. Ces communautés, définies comme celles pouvant faire l'objet, au Québec, d'une forme ou d'une autre de racisme, comprendront les communautés autochtones, anglophone, culturelles et immigrante.

La présentation des résultats de l'analyse de contenu du discours péquiste constituera le corps principal du présent texte. Nous verrons que si les porte-parole du Parti québécois ont relativement peu parlé des communautés minoritaires de 1981 à 1990, ils n'ont pas exprimé à leur égard de l'hostilité ou de la méfiance, comme on les accuse, mais plutôt une certaine ouverture et sympathie.

DÉFINITION DU RACISME

Bien que le mot « racisme » soit employé tous les jours, sa définition est loin de faire l'unanimité. Certains donne même une extension très large à ce concept et parlent de racisme antijeunes, antifemmes, antiouvriers, antiroux ou antichauves⁵ ! Pareil usage découle sûrement du fait que le racisme a représenté, au cours du XX^e siècle, et tout particulièrement depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'incarnation du mal absolu⁶.

Certains auteurs ont cherché à retrouver une rigueur apparemment perdue. Albert Memmi⁷ souligne qu'un sens élargi et un sens étroit peuvent être donnés au concept de racisme. Selon lui, le sens étroit fait nécessairement référence à des caractéristiques biologiques considérées comme le fondement des races et du racisme (par exemple la couleur de la peau ou la « composition » du sang). La définition élargie du racisme étend l'usage du terme à tous les discours ou comportements sociaux relevant de la logique du racisme, sans qu'il soit nécessairement fait référence à des caractéristiques biologiques⁸.

4. William Johnson, *Anglophobie made in Québec*, Montréal, Stanké, 1991, p. 437.

5. Exemples cités par Pierre-André Taguieff dans *La force du préjugé* ; essai sur le racisme et ses doubles, Paris, Gallimard, 1987, p. 54.

6. Taguieff, *op. cit.*, p. 61.

7. Albert Memmi, *Le racisme*, Paris, Gallimard, 1982.

8. A. Memmi préfère réserver le terme « racisme » à la définition étroite, alors qu'il invente le mot « hétérophobie » pour refléter la définition élargie du racisme. D'autres auteurs ont également suivi cette piste et y sont allés de leurs propres appellations, telles que : « préjugés au sens large », « racisme primaire », « autrisme » et « panekthrisme ». Memmi reconnaît néanmoins que l'usage courant ne changera probablement pas et que l'on verra encore ces deux définitions du mot « racisme » utilisées dans les discours et les écrits.

Résumé. Les nationalismes sont souvent taxés de racisme; le nationalisme québécois n'échappe pas à ce jugement. Une analyse du discours qu'a tenu le Parti québécois de 1981 à 1990, tel que rapporté par cinq quotidiens québécois, révèle toutefois le contraire. Le parti y apparaît largement ouvert et sympathique envers les différentes communautés minoritaires du Québec. Si le PQ adresse des critiques à ces communautés et, plus particulièrement, à la communauté anglophone, ces critiques s'inscrivent non pas dans une logique raciste mais plutôt dans une logique de lutte politique.

Abstract. Nationalisms are often accused of racism, and Quebec nationalism is no exception. However, an analysis of content of Parti Québécois' discourse from 1981 to 1990, as reported in five Quebec newspapers, demonstrates the contrary. In fact, the party appears rather open and favourable to Quebec minority communities: be they anglophone, native, immigrant or other. If criticisms are sometimes expressed against the PQ, especially coming from the anglophone community, these do not take place in a racist logic but rather in a political one.

Aux tenants de la définition étroite du racisme, Pierre-André Taguieff répond que l'on aurait tort d'accorder autant d'importance au caractère plus ou moins biologique du discours raciste. Il explique : «...il est important de rappeler que ce qui est nommé «racisme» ne tient ce nom récent que d'un incident de parcours, voire d'une rencontre aussi accidentelle que productrice de malentendus, à savoir une incursion sur les terres des sciences anthropologiques à peine nées, un peu trop fières de leurs méthodes d'objectivation du donné humain⁹».

Étienne Balibar poursuit dans la même veine en invitant le chercheur à se méfier d'un rigorisme linguistique qui l'empêcherait d'étudier le phénomène raciste tel qu'il se présente concrètement. «Dans ces conditions, dit-il, une catégorie générale de "racisme" n'est pas une abstraction, menacée de perdre en précision et pertinence historique ce qu'elle gagne en universalité; mais c'est une notion plus concrète, prenant en compte le polymorphisme nécessaire du racisme, sa fonction globalisante, ses connexions avec l'ensemble des pratiques de normalisation et d'exclusion sociale...¹⁰»

La définition du racisme adoptée ici sera par conséquent celle du racisme au sens élargi que donne A. Memmi¹¹ : «Le racisme est la

9. Taguieff, *op. cit.*, p. 106.

10. Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe : les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1988, p. 71.

11. Pour en savoir plus sur les différentes conceptions du racisme, voir entre autres : Taguieff, *op. cit.* ; Balibar et Wallerstein, *op. cit.* ; Michel Wieviorka, *L'espace du racisme*, Paris, Seuil, 1991; Robert Miles, *Racism*, London (Ont.), Routledge, 1989 ; George Simpson et J. Milton Yinger, *Racial and Cultural Minorities : An Analysis of Prejudice and Discrimination*, New York, Plenum

valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège¹². »

Cette définition comprend trois idées maîtresses. La première est l'affirmation de différences entre groupes d'individus. Ces différences, qui ne sont pas nécessairement biologiques (elles peuvent être linguistiques, religieuses ou culturelles), sont tout de même jugées insurmontables et permanentes. La seconde idée maîtresse est la valorisation, par le raciste, de son groupe d'appartenance et la dépréciation des *autres*. Dans le discours raciste, résume A. Memmi, « l'univers du raciste est celui du bien, l'univers de la victime est celui du mal¹³. » La troisième idée maîtresse découle logiquement de la deuxième. Étant mauvais ou inférieur, *l'autre* représente une menace dont il faut se défendre (par l'agression). Le raciste s'engage alors, dit l'auteur, dans l'engrenage sans fin de la peur qui pousse à l'agression, de l'agression qui provoque une agression en représailles et de la menace de ces représailles qui nourrit la peur.

Comme il l'a été annoncé en introduction, cette définition doit à présent être comparée au nationalisme québécois contemporain. Le nationalisme québécois n'est pas monolithique ; il est relativement aisé de mesurer, par exemple, la différence entre le nationalisme que l'on associe au Parti libéral du Québec et celui de la Société Saint-Jean-Baptiste. Aussi nous limiterons-nous à étudier le seul cas du Parti québécois. L'intérêt de ce choix est de deux ordres. D'abord, ce parti a explicitement fait du nationalisme le centre de son projet politique. Ensuite, il constitue un mouvement nationaliste bénéficiant d'un appui populaire remarquable, au point de remporter des élections législatives.

MÉTHODE D'ANALYSE

L'analyse porte sur le discours qu'a tenu le Parti Québécois à l'égard de toutes les communautés québécoises pouvant faire l'objet de racisme. Ces communautés, qualifiées ici de *minoritaires*, peuvent aussi bien être définies en termes biologiques que culturels, religieux

Press, 1985 (5^e édition); Colette Guillaumin, « "Je sais bien mais quand même" ou les avatars de la notion de "race" », *Le genre humain*, n° 1, 1981, p. 201-211 ; Léon Poliakov, *Hommes et bêtes ; entretien sur le racisme*, Paris, Mouton, 1975 ; Claude Lévi-Strauss *et al.*, *Le racisme devant la science*, Paris, Unesco, 1973 ; Juan Comas *et al.*, *Le racisme devant la science*, Paris, Unesco, 1960.

12. Memmi, *Ibid.*, p. 98.

13. Memmi, *Ibid.*, p. 95.

ou autres. Certains auteurs¹⁴ dénonceraient le choix d'étudier un discours plutôt qu'un comportement. Selon eux, le racisme québécois apparaît surtout dans les pratiques de la vie quotidienne sous forme de discrimination subtile et non exprimée, parfois même inconsciente. Par conséquent, il serait inutile de chercher des manifestations de racisme québécois dans le discours public des membres d'un parti politique¹⁵.

L'intérêt d'étudier le discours d'un parti politique réside dans le fait que ce discours soit présent au niveau de la politique organisée, et même celui du gouvernement ; c'est-à-dire à des niveaux à la fois plus structurés et généralement plus influents que ceux des préjugés non formulés ou du discours d'un groupuscule d'extrémistes isolés¹⁶. Que ce discours ne reflète pas nécessairement la pensée profonde de ceux qui le tiennent importe peu. Seule compte la nature concrète du discours et la répercussion que celui-ci est susceptible d'avoir.

L'analyse du discours du Parti québécois à l'égard des communautés minoritaires s'est fait en deux étapes. La plus importante des deux étapes a consisté à l'analyse de contenu de ce discours rapporté dans cinq quotidiens québécois : *La Presse*, *Le Devoir*, *The Gazette*, *Le Soleil* et *Le Journal de Québec*¹⁷. L'un des intérêts de choisir des articles de journaux comme sources d'information tient à la diversité des discours rapportés, allant des déclarations faites à l'Assemblée nationale à celles faites dans des sous-sols d'églises (en période électorale), en passant par le contenu des programmes politiques et des inévitables « fuites » de renseignements. En bref, tout ce qui compose le discours public explicite d'un parti politique. Cette source permet également de s'assurer d'un volume régulier et significatif d'informations tout au long de la période étudiée.

14. Voir entre autres : Daniel G. Hill et Marvin Schiff, *Human Rights in Canada* ; a Focus on Racism, Ottawa, CLC/HRREC, 1984, 60 p. ; et Pierre-André Tremblay, *La discrimination envers les minorités visibles au Québec*, département de sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi, 1984, 182 p.

15. L'alternative serait alors d'analyser par exemple les politiques mises de l'avant par le Parti Québécois. En guise d'exemple d'une telle démarche, voir : Joseph H. Carens, « Immigration, Political Community, and the Transformation of Identity : Quebec's Immigration Policies in Critical Perspective », dans J. H. Carens (dir.), *Is Quebec Nationalism Just? Perspective from Anglophone Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1995, p. 20-81.

16. Wiewiorka, *L'espace du racisme*, p. 83-94.

17. En plus d'être les cinq quotidiens québécois les plus importants, ces journaux offrent une diversité de provenance (Montréal et Québec), de public visé (francophone et anglophone, populaire et plus éduqué) et de position éditoriale (fédéraliste et nationaliste). Le choix du *Journal de Québec* plutôt que du *Journal de Montréal* a toutefois été fait par le Service de presse de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale qui juge que ces journaux s'équivalent.

Pareille source d'information n'est, certes, pas neutre. Les quotidiens trient l'information notamment en vertu de l'importance de la nouvelle, de sa capacité d'intéresser le lecteur, de l'espace rédactionnel disponible et de leurs partis pris éditoriaux. En analysant cinq quotidiens, il est possible de réduire certaines de ces distorsions, notamment éditoriales. Ces distorsions seraient d'ailleurs, selon des recherches, moins importantes qu'on l'imagine¹⁸. De plus, la tendance des quotidiens à aviver des controverses et à chercher la nouvelle spectaculaire sert, d'une certaine façon, notre étude, compte tenu de l'intérêt et des passions que déclenche la question du racisme.

La période de temps étudiée va de 1981 à 1990 inclusivement. Elle est intéressante à plusieurs points de vue. Tout d'abord, elle est relativement récente, comprend cinq années de pouvoir et cinq années d'opposition pour le PQ et, en plus, elle s'amorce et s'achève par une crise amérindienne importante (Restigouche en 1981 et Oka en 1990).

Le corpus de presse a été constitué à partir des dossiers de presse de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale portant sur les communautés minoritaires du Québec¹⁹. Seuls ont été retenus les articles citant ou paraphrasant les propos d'un membre du Parti québécois. Ont été rejetés les propos faisant l'objet d'une quelconque interprétation (comme cela est souvent le cas dans un éditorial ou un commentaire). Les propos devaient porter sur n'importe quelle communauté minoritaire québécoise ou sur la société québécoise, ses habitants, sa majorité, etc. À cette étape, il fallait tenir compte de l'image du Québec et des Québécois que transmet le PQ pour mieux situer la place que les péquistes réservent aux communautés minoritaires dans la société québécoise. À la fin de cet exercice de tri systématique, 292 articles ont été retenus et analysés. Après analyse du contenu thématique du corpus, 21 énoncés (ou propositions) différents ont été répertoriés et étudiés et leur fréquence a été évaluée²⁰.

18. Voir : Denis Monière, « Les journaux durant les campagnes électorales québécoises », *Revue québécoise de science politique*, n° 25, hiver 1994, p. 115-134.

19. Les six vedettes-matières consultées ont été : « Amérindiens et Inuit-Québec », « Amérindiens-Oka 1990 », « Anglophones », « Chasse et Pêche 1981 » (pour la crise autochtone de Restigouche), « Immigration et Émigration », et « Minorités ethniques ».

20. La méthode d'analyse qualitative de contenu, employée dans cette recherche, s'est inspirée entre autres de : Laurence Beaudin, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France, 1993 (7^e éd.); R. L'Écuyer, « L'analyse de contenu ; notions et étapes », dans J. P. Deslauriers, *Les méthodes de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987 (2^e éd.), p. 65-84; Mary Sykes, « Discrimination in Discourse », dans Teun A. Vandijk (dir.), *Handbook of Discourse Analysis : Discourse Analysis in Society*, vol. 4, Londres, Academic Press, 1985, p. 83-101 ; et Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1981 (5^e éd.).

La seconde étape de la recherche a consisté en quatre entrevues réalisées auprès de témoins privilégiés du discours qu'a tenu le Parti québécois à l'égard des communautés minoritaires de 1981 à 1990. L'objectif de cette étape supplémentaire était de confronter les premiers résultats au jugement et à l'analyse de personnes ayant un point de vue subjectif différent. Les quatre témoins interrogés ont été Andrew Delisle²¹, Jean-Claude Icart²², Bernard Landry²³ et Len MacDonald²⁴. Les résultats de l'analyse de contenu ont été soumis à chaque témoin pour commentaires.

RÉSULTATS

Pour en simplifier la présentation, les résultats de l'analyse de contenu seront classés non pas par thèmes (21 ont été identifiés), mais selon quatre groupes : les anglophones, les autochtones, les immigrants et les communautés culturelles. Ces quatre groupes ne correspondent pas seulement à un découpage commode. Ils reflètent, pour l'essentiel, la façon de s'exprimer du Parti québécois qui ressort du corpus analysé. Occasionnellement, les porte-parole du PQ font spécifiquement mention d'une communauté particulière (par exemple, les Juifs, les Mohawks ou les réfugiés turcs), sans que cela compromette la représentativité des quatre grandes catégories retenues. À celles-ci s'ajoutera, comme il l'a été dit, la communauté et la société québécoises vues par les péquistes.

D'entrée de jeu, quelques remarques générales s'imposent. On constate tout d'abord que les déclarations rapportées par la presse ont été prononcées surtout par les ténors du PQ. Lorsque ce parti est au pouvoir (1981-1985), les journalistes rapportent les propos du premier ministre, du ministre responsable (par exemple, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration), ou, beaucoup plus rarement,

-
21. Cet ancien chef de bande mohawk était, au moment de l'entrevue, chef traditionaliste à la réserve de Kahnawake. Il a été associé aux différentes négociations constitutionnelles concernant les autochtones au cours des années 1980. Il a été également un acteur important de la crise amérindienne de l'été 1990.
 22. Sociologue, ancien directeur du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, il était, au moment de l'entrevue, coordonnateur de programme à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale. Il est considéré comme l'un des principaux porte-parole des communautés culturelles.
 23. Ancien ministre du cabinet péquiste, il occupait, au moment de l'entrevue, le poste de vice-président du Parti Québécois et était, depuis quelques années, le principal porte-parole du parti auprès des communautés minoritaires.
 24. Il était, au moment de l'entrevue, directeur des communications et directeur du dossier national (gouvernement fédéral et provincial, et constitution) à Alliance Québec.

d'autres ministres. Lorsque le parti est dans l'opposition (1985-1990), ils rapportent les paroles du président et du vice-président du parti ou celles des critiques officiels. Les commentaires de porte-parole hiérarchiquement moins importants (par exemple, un président d'association de comté ou le porte-parole d'un comité interne du parti) n'ont pratiquement pas fait l'objet de compte rendus dans le corpus analysé.

Le fait d'avoir un aussi petit nombre de porte-parole explique sans doute en partie que les divergences de point de vue semblent très rares au PQ. Il est généralement peu courant de voir plus de deux porte-parole différents se prononcer sur une même question²⁵, et encore plus rare de voir ceux-ci dévier de la position officielle du parti.

On remarque cependant une différence sensible entre les années de gouvernement et celles d'opposition. Les porte-parole péquistes semblent, en effet, faire encore plus attention à la nature de leurs déclarations durant les années de pouvoir que durant les années d'opposition. Ce contraste prévisible est toutefois modéré. Pendant la crise amérindienne de l'été 1990, le discours du PQ est relativement ouvert à l'égard des autochtones alors que le PQ siège dans l'opposition. Outre cette légère différence entre les années de gouvernement et d'opposition, il n'est pas possible d'observer une évolution notable du discours péquiste au cours de la décennie étudiée.

Autre caractéristique observée, la grande majorité des déclarations contenues dans le corpus font écho aux différents rebondissements de l'actualité : réélection du Parti québécois et crise autochtone à Restigouche, création d'Alliance Québec en 1982, arrivée de « faux réfugiés » turcs, profanation de cimetières juifs, etc. Cela reflète probablement à la fois l'habitude de la presse de ne couvrir une question que lorsqu'une crise se produit, mais aussi le fait que de tels événements forcent les politiciens à prendre position. Dans les deux cas, le risque de dérapage verbal est évidemment plus grand pour un politicien lorsqu'il s'exprime lors de situations délicates et tendues.

Enfin, aucune différence notable n'a été observée entre les différents journaux quand ils couvraient les mêmes événements. Certains quotidiens (notamment *The Gazette* et *La Presse*) traitent plus souvent des questions relatives à notre objet de recherche, mais lorsque les journaux citent la même déclaration, on ne note aucune variation. Ces résultats tendent à confirmer, du moins en partie, la valeur de la presse écrite comme corpus d'analyse.

25. Par exemple, durant la crise amérindienne de 1990, seuls les propos de Jacques Parizeau, de Bernard Landry, et de Jacques Brassard (alors critique officiel en matière constitutionnelle) ont été rapportés.

LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE

L'appellation « communauté anglophone », telle que définie par les porte-parole du Parti Québécois, s'attache à la communauté de souche britannique et exclut, autant que faire se peut, d'autres communautés pouvant aussi faire usage principalement de la langue anglaise (par exemple les communautés jamaïcaine, juive et grecque). Cette communauté, on le devine, fait souvent l'objet de déclarations de la part des porte-parole péquistes, déclarations qui se révèlent généralement plus dures que celles qui concernent les trois autres types de communautés minoritaires.

Les porte-parole du Parti québécois reprochent principalement à la communauté anglophone sa mauvaise foi à l'égard de la majorité francophone. On allègue que la majorité des Québécois anglophones acceptent le Québec tel qu'il se définit présentement, accepte la loi 101, accepte l'idéal francophone poursuivi²⁶ mais qu'une minorité d'entre eux (habituellement leurs leaders politiques et leurs médias) font preuve d'une mauvaise foi, d'une malhonnêteté intellectuelle à l'égard de la majorité francophone ou du gouvernement du Québec à un degré parfois scandaleux, au point de répandre des faussetés sur leur compte²⁷. Sous une forme plus rare, qu'on retrouve particulièrement en 1982 et 1983, c'est l'ensemble des anglophones qui sont accusés de faire preuve de mauvaise foi à l'égard du Québec et des Québécois francophones²⁸. En 1990, on rapporte les propos que lance Jacques Parizeau en réaction aux dires du chef du Parti Égalité et de l'hebdomadaire anglophone *Suburban* : « Ça suffit, y'en a marre... Chacun a droit de dire ce qu'il veut... Mais quand les gens dirigent des journaux et à plus forte raison quand ils sont des élus du peuple, ils ont la responsabilité de ne pas chercher à déclencher la suspicion, la haine, voire le racisme. Je rappelle donc M. Libman à ses obligations²⁹ ».

Il arrive même que l'on accuse certains anglophones d'être des Orangistes ou des colonialistes nostalgiques³⁰. De façon exceptionnelle, en 1990, ce sont les anglophones en bloc qui sont taxés de

26. Voir par exemple : James Quig, « Give us sympathy, Godin tells anglos », *The Gazette*, 17 mars 1983. Ne pouvant pas raisonnablement donner la référence de tous les articles où se retrouve l'idée dont il est fait mention dans le texte, nous nous contenterons de n'en citer qu'un à chaque fois en guise d'exemple.

27. Voir : PC, « Godin : The Gazette chasse ses propres lecteurs », *La Presse*, 27 avril 1983.

28. Voir : Sarah Scott, « Godin scorns language survey protest », *The Gazette*, 21 janvier 1983.

29. Marie-Claude Lortie, « Indigné, Parizeau rappelle Libman à ses obligations », *La Presse*, 17 février 1990, p. A6.

30. Voir : Anthony Wilson-Smith, « Anglos' fate being fixed now », *The Gazette*, 30 mars 1982.

racisme à l'égard des Québécois francophones³¹, alors qu'en 1982 on rappelle que 50 % des anglophones refusent toujours que le Québec soit francophone (ce qui est qualifié de signe de mépris à l'égard de la majorité francophone)³². Contrairement au cas des autochtones qui sera abordé plus loin, la distinction que les porte-parole péquistes font entre l'ensemble de la communauté anglophone et ceux qu'ils critiquent apparaît souvent fragile. Il n'est pas rare de voir, parfois dans la même déclaration, qu'une critique s'adressant d'abord à quelques leaders en particulier finisse par viser l'ensemble de la communauté³³. Cette condamnation des anglophones est d'autant plus sévère que le Parti québécois juge que cette minorité a été remarquablement bien traitée. En 1983, *The Gazette* cite ces propos de Gérard Godin, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration : « I get impatient when I compare the lot of minorities in this province with the lot of minorities in any other province...³⁴ »

On observe que, lorsque le climat politique et social se détend, les porte-parole du Parti québécois adoucissent leurs critiques³⁵. L'action d'Alliance Québec leur semble alors constructive³⁶, l'inquiétude de la communauté anglophone leur paraît justifiée et l'objectif de préserver son avenir est qualifié d'important³⁷. De 1984 à 1988, les critiques à l'égard des anglophones sont presque inexistantes et en 1985 particulièrement le Parti québécois n'a que des bons mots envers la communauté anglophone. On affirme même que cette communauté a droit à un statut particulier en raison de la place unique qu'elle occupe dans l'histoire du Québec³⁸.

En entrevue, L. MacDonald³⁹ et B. Landry⁴⁰ disent reconnaître dans cette description le discours du Parti québécois à l'égard de la communauté anglophone. L. MacDonald croit qu'il ne faut pas, en effet, se laisser tromper par la prétendue distinction entre les critiques

31. Voir : Michel Van De Walle (PC), « À son tour, Parizeau s'indigne des réactions racistes des anglophones », *Le Devoir*, 17 février 1990, p. A2.

32. Voir : René Lévesque, « Pour un dialogue avec les anglophones », *Le Devoir*, 26 mars 1982.

33. Voir : Lévesque, *Ibid.*

34. Karen Seidman « I'm impatient with the English : Godin », *The Gazette*, 30 mai 1983.

35. Voir : Paul Wells, « Anglos are as Québécois as anyone : Parizeau », *The Gazette*, 27 octobre 1990, p. A1.

36. Voir : Anthony Wilson-Smith, « Alliance Quebec report card : Full marks for effort », *The Gazette*, 4 juin 1983.

37. Voir : Debbie Parkes, « Alliance members easy on PQ chief, tough with Ciaccia », *The Gazette*, 28 mai 1989, p. A3.

38. Voir : Don MacPherson, « Where do anglos fit in "respect for minorities ?" », *The Gazette*, 30 octobre 1985.

39. Len MacDonald, entrevue accordée à Montréal le 15 avril 1992.

40. Bernard Landry, entrevue accordée à Montréal le 14 avril 1992.

formulées à l'égard des représentants politiques et des médias anglophones et celles qui s'adressent à l'ensemble de la population. Il est plus facile pour un politicien, dit-il, de s'en prendre à un autre politicien ou à un journal que d'essayer d'avoir quelque sorte de discussion avec une partie de la population. De plus, à lancer des accusations à une communauté entière, on risque de se faire taxer de racisme.

L. MacDonald et B. Landry insistent tous deux sur la lutte de pouvoir, lutte qui leur paraît être le fond du débat entre la communauté francophone (telle que représentée par le Parti québécois) et la communauté anglophone. Aussi fondamental soit-il, cet enjeu est rarement évoqué de façon explicite par les porte-parole péquistes. B. Landry résume cette lutte ainsi : « Ils [les anglophones] crient au meurtre parce qu'ils nous [francophones] ont colonisés, ils nous ont dominés. Ils ont eu un statut outrancièrement favorable. Puis on a remis les choses à la normale. On a remis les pendules à l'heure. Alors ils crient. »

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

L'appellation « autochtones » regroupe l'ensemble des communautés amérindiennes et inuit du Québec. Les propos que rapporte la presse sont presque uniquement prononcés par le premier ministre (le dossier des autochtones relevant de sa compétence à l'époque) ou, pendant les années d'opposition, par le président du parti. Ils se révèlent largement favorables à ces communautés auxquelles on reconnaît dès le début un statut particulier.

Lors de la crise de Restigouche, en 1981, on affirme que ce statut leur vaut un traitement de faveur devant la loi⁴¹. De 1983 à 1985, on en vient à parler de nations, ou de peuples autochtones⁴², comme l'on parle de nation ou de peuple québécois⁴³, en leur reconnaissant par le fait même un droit à l'autonomie⁴⁴. Ce statut et ces droits seront reconnus, d'abord en 1983 dans une déclaration de principes⁴⁵, puis de façon officielle par le gouvernement péquiste en 1985⁴⁶. C'est à

41. Voir : Graham Frazer, « Micmacs reject Quebec salmon permit », *The Gazette*, 3 juillet 1981, p. 4.

42. Voir : PC et UPC, « Lévesque a recommandé la prudence aux autochtones », *Le Soleil*, 16 mars 1983.

43. Voir : PC, « Les Cris du Québec réclament un district électoral distinct », *Journal de Québec*, 23 novembre 1983.

44. Voir : Pierre O'Neill, « Lévesque : un pas vers l'autonomie des peuples autochtones », *Le Devoir*, 25 avril 1984.

45. Voir : Pierre Vincent, « Les droits des autochtones seront reconnus par l'Assemblée nationale », *La Presse*, 23 novembre 1983.

46. Voir : « Ten native "nations" recognized », *The Gazette*, 21 mars 1985.

ces deux résolutions, de 1983 et de 1985, que renvoient les porte-parole du PQ à qui l'on demande de se prononcer, en 1990, sur la question autochtone⁴⁷. On semblera aller plus loin à la fin de l'été 1990, en leur reconnaissant un droit à la souveraineté⁴⁸.

Les crises autochtones de Restigouche en 1981 et d'Oka en 1990 amènent le Parti québécois à condamner sévèrement l'usage de la violence par les autochtones. Au cours des deux crises, on attribue toutefois cette violence à un petit nombre d'individus, membres de la société des *Warriors*⁴⁹ ou leaders autochtones⁵⁰. Les *Warriors* sont comparés à des terroristes, des mercenaires et des *Hell's Angels*⁵¹. On prend toutefois bien soin chaque fois d'ajouter que ces individus ne doivent pas être confondus avec l'ensemble des autochtones ni à leurs leaders légitimes⁵². On cite à certains moments l'exemple des Cris qui ont su choisir des moyens pacifiques pour faire valoir leurs droits⁵³. Cette distinction entre une minorité condamnable et une majorité respectable avait également été établie dans le cas de la communauté anglophone. Mais contrairement au cas des anglophones, cette distinction ne souffre avec les autochtones d'aucune exception ni glissement. Dans une entrevue, Andrew Delisle confirme que la distinction a toujours été clairement faite par le PQ⁵⁴.

En ce qui concerne le ton remarquablement favorable des porte-parole péquistes à l'égard des autochtones, A. Delisle souligne l'importance centrale qu'a eue le premier ministre René Lévesque. Selon ce commentateur, les successeurs de R. Lévesque (Jacques Parizeau et les autres ténors du parti) ont malheureusement fait preuve de moins de constance et de beaucoup plus de calcul politique dans leur appui aux autochtones. Si le Parti québécois, poursuit-il, comme l'ensemble de la population québécoise, « accepte » généralement bien les autochtones, ils le font encore sans réaliser, ou vouloir reconnaître, la valeur de cette présence.

47. Voir : Pierre Roberge, « Parizeau condamne le "terrorisme" mohawk », *Journal de Québec*, 25 juillet 1990, p. 5.

48. Voir : Michel Venne, « Le PQ accorderait l'autonomie aux autochtones », *Le Devoir*, 3 décembre 1990, p. 1.

49. Voir : Louis Falardeau, « Parizeau demande à Bourassa d'intervenir dans le conflit avec les Mohawks », *La Presse*, 25 juillet 1990, p. A1.

50. Voir : Louis Falardeau, « Le PQ consacra une réunion spéciale de son exécutif au problème autochtone », *La Presse*, 27 juillet 1990, p. A3.

51. Voir : Normand Girard, « Warriors comparés aux Hell's Angels », *Journal de Québec*, 24 août 1990, p. 8.

52. Voir : PC, « Parizeau demande une commission d'enquête », *Journal de Québec*, 15 août 1990, p. 4.

53. Voir : Normand Girard, « Il nous faut un chef d'État », *Journal de Québec*, 15 août 1990, p. 8.

54. Entrevue accordée à Kahnawake le 15 avril 1992.

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET LES IMMIGRANTS

L'appellation «immigrants», telle que définie par les porte-parole du Parti québécois, inclut tous les nouveaux arrivants n'étant pas au Québec depuis assez longtemps pour avoir été associés soit à la majorité francophone, soit aux anglophones ou aux communautés culturelles. L'appellation «communautés culturelles» désigne l'ensemble des communautés minoritaires restantes (elle recoupe, sans être parfaitement équivalente, ce que l'on a également appelé à d'autres moments les communautés ethniques ou les allophones). Ces deux appellations désignent un ensemble hétéroclite à l'intérieur duquel le PQ établit rarement de distinctions⁵⁵. Faisant moins souvent l'objet de déclarations de la part du Parti québécois que les deux communautés précédentes, les communautés culturelles et les immigrants ont été toutefois présentés de façon nettement positive.

Alors que le projet de société multiculturelle du PQ sera traité dans la partie qui porte sur le Québec et les Québécois, il y a lieu d'aborder tout de suite les avantages que le parti attribue à la venue d'immigrants au Québec. Sur ce point, une évolution s'est dessinée. Sans jamais nier le besoin qu'a le Québec de recevoir des immigrants, ceux-ci furent d'abord considérés pour leur rôle économique et aussi pour la diversité culturelle qu'ils apportent. Par exemple, en 1984, Gérald Godin présente l'immigration de Hong Kong comme la venue de centaines de millionnaires n'attendant que l'occasion d'investir leur fortune au Québec⁵⁶. Plus tard, l'immigration est également vue comme un renfort nécessaire à la démographie déclinante du Québec. On s'inquiète toutefois, en 1985, de la forte intégration des nouveaux arrivants à la communauté québécoise anglophone. On cherche alors des moyens de renverser cette tendance.

Après qu'un comité interne eut suggéré, en 1986, l'idée de sélectionner les candidats en vertu de leur degré de compatibilité culturelle⁵⁷, une mesure qualifiée d'intolérante par le nouveau président du parti Pierre-Marc Johnson⁵⁸, le parti propose plutôt que l'on favorise les candidats *francophonisables*⁵⁹. En 1989, tout en réaffir-

55. À l'exception de la communauté juive, plus fréquemment « nommée » que les autres.

56. Voir : PC, « Québec veut attirer des immigrants fortunés connaissant les affaires », *La Presse*, 7 février 1984.

57. Comme facteurs culturels, on cite l'exemple de la langue française et le statut réservé aux femmes. Voir : PC, « Immigration : pour une politique de "compatibilité culturelle" », *La Presse*, 27 mars 1987, p. C12.

58. Voir : Pierre O'Neill, « Johnson parle d'intolérance », *Le Devoir*, 13 avril 1987, p. 1.

59. En plus des ressortissants des pays de la francophonie, ceux des pays d'Amérique latine sont considérés comme étant particulièrement « francophonisables ». Voir : Éloïse Morin, « Steer immigrant into French : Johnson », *The Gazette*, 8 novembre 1986, p. A5.

mant le besoin d'immigrants, Jacques Brassard déclare qu'il est important de s'en tenir à des niveaux d'immigration raisonnables pour ne pas susciter un sentiment d'inquiétude au sein de la population⁶⁰. On revient finalement, en 1990, à l'idée de favoriser une immigration francophone ou *francophonisable*⁶¹, position que l'on qualifie de consensus entre péquistes et libéraux⁶².

S'il arrive que l'on évoque des dangers reliés à l'immigration, ce que l'on remarque surtout à l'occasion du débat concernant les « faux réfugiés » turcs en 1987, ces dangers se rapportent au nombre d'immigrants reçus et non pas à l'intérêt de maintenir les portes ouvertes. Les péquistes insistent également beaucoup sur la nature des cadres d'accueil institutionnels. Ils parlent de la nécessité d'adresser un message clair à des immigrants qui ne demandent pas mieux, affirme-t-on, que de se plier aux façons de faire de leur pays d'accueil. Cette idée défendue pendant les années d'opposition du PQ se trouve bien illustrée par ces propos du chef Jacques Parizeau, propos rapportés par le *Journal de Québec* :

« N'importe qui qui entre dans un nouveau pays veut savoir où est le manche. Le manche économique était clair, alors : tout était en anglais. On ne peut pas les [les immigrants] blâmer [...] C'est pourquoi, selon lui [Parizeau], il faut que la loi 101 soit mise en application dans toute son intégrité, afin d'envoyer un message clair aux nouveaux arrivants. Sinon, ils pourront se demander : Mais qu'est-ce qu'ils veulent ces Romains ? »⁶³

Les péquistes admettent aussi que le traitement généralement réservé aux immigrants et aux communautés culturelles pourrait être amélioré. Les immigrants sont les éternels damnés de la terre⁶⁴, les femmes immigrantes sont dans certains cas exploitées⁶⁵, et le gouvernement péquiste ne fait pas toujours de son mieux⁶⁶. On assure cependant que le sort de ces populations préoccupe le gouvernement

60. Voir : Normand Girard, « Immigration : le Québec devrait mieux y voir » et « Le PQ réclame une enquête publique », *Journal de Québec*, 9 février 1989, p. 8.

61. Voir : Benoit Aubin, « Parizeau rejets 'racist' proposal on immigration », *The Gazette*, 22 octobre 1990, p. A1.

62. Voir : Suzanne Dansereau (PC), « Ouvrir le Québec aux immigrants à condition qu'ils parlent français », *Le Devoir*, 12 août 1987, p. 2.

63. Mario Gilbert (PC), « Pour un Québec responsable de ses immigrants », *Journal de Québec*, 22 octobre 1990, p. 6.

64. Voir : Denis Lessard, « Québec propose un nouveau "contrat moral" aux immigrants », *La Presse*, 5 décembre 1990, p. A1.

65. Voir : Pierre Roberge, « Projet québécois pour intégrer les minorités » et PC, « Aide aux immigrées dans leurs emplois », *Le Soleil*, 4 mars 1981, p. C4.

66. Voir : Angèle Dagenais, « Louise Harel promet de réviser le plan d'action gouvernemental », *Le Devoir*, 1^{er} octobre 1984.

péquistes et que, de façon générale, les immigrants et les communautés culturelles sont plutôt bien traitées au Québec⁶⁷.

Interrogés sur la part attribuable aux convictions personnelles de Gérard Godin dans ce discours clairement favorable aux communautés culturelles et aux immigrants, Bernard Landry et Jean-Claude Icart⁶⁸ en minimisent l'importance. Tout en reconnaissant la valeur exceptionnelle de G. Godin et sa sensibilité pour ces groupes, ils affirment que l'opinion du ministre et critique officiel était à l'époque largement partagée par ses collègues du parti.

À ce portrait plus qu'avantageux du Parti québécois, J.-C. Icart apporte toutefois quelques bémols. Il souligne qu'à la suite du départ de René Lévesque, en 1985, aux nombreux déchirements que le PQ a connu par la suite, le parti a parfois choisi de garder le silence devant le discours intolérant de certaines franges nationalistes extrémistes pour ne pas compromettre sa fragile unité. Ces mouvements extérieurs au parti, poursuit J.-C. Icart, ont parfois exprimé des positions proches du racisme. Des positions, dit-il, que le Parti québécois n'a pas toujours su, ou n'a pas toujours voulu, condamner.

LE QUÉBEC ET LES QUÉBÉCOIS

Le compte rendu du discours péquiste à l'égard des communautés minoritaires serait incomplet s'il ne faisait pas mention de la communauté nationale québécoise telle que perçue ou projetée par les péquistes, c'est-à-dire à la fois multiculturelle et francophone.

Pour les péquistes, le Québec se compose de plusieurs cultures, religions et langues. Plus qu'une simple réalité, cette diversité est présentée comme un objectif de société. Le ministre G. Godin souhaite même que : « un modèle planétaire, une patrie où l'on aura réalisé une fraternité entre des peuples divers...⁶⁹ » B. Landry, quant à lui, invite neuf ans plus tard les communautés minoritaires à « devenir les peuples fondateurs d'un Québec indépendant⁷⁰ ».

S'adressant particulièrement aux communautés culturelles, cet appel n'exclut pas la communauté anglophone. En 1985, Pierre-Marc Johnson déclare à un rassemblement d'Alliance Québec : « All those who chose the territory are Quebecers [...] no matter what their

67. Voir : Pierre O'Neill, « Lévesque: un pas vers l'autonomie des peuples autochtones », *Le Devoir*, 25 avril 1984.

68. Jean-Claude Icart, entrevue accordée à Montréal le 16 avril 1992.

69. Lise Lachance, « Godin veut que le Québec devienne un modèle », *Le Soleil*, 3 février 1981, p. C13.

70. Lily Tasso, « Bernard Landry invite les communautés à devenir les peuples fondateurs d'un Québec indépendant », *La Presse*, 19 mars 1990, p. A14.

language, no matter what their culture⁷¹». Jacques Parizeau, cinq ans plus tard, dit : « These people [anglophones du Québec] are in a very real sense as much real Quebecers as the so-called *Québécois de souche*, the home grown Quebecers [...] They're not only welcome — the word is not appropriate. They are us⁷²».

De rares exceptions se glissent parfois dans ces propos. Un président de comté déclare dans l'Outaouais que les anglophones qui contestent la loi 101 dans la région feraient mieux de retourner chez eux, en Ontario. G. Godin, à propos des anglophones qui quittent le Québec, déclare à son tour que « ceux qui ne peuvent nous sentir comme Québécois n'ont qu'à partir. On ne changera pas d'odeur⁷³ », mais se reprend néanmoins tout de suite après pour s'excuser et dire sa tristesse de voir ces Québécois quitter le Québec⁷⁴.

Les porte-parole péquistes décrivent aussi le Québec comme étant et devant être une société francophone. Parfois cela laisse penser qu'il faut être francophone pour être Québécois⁷⁵. Mais on résumerait beaucoup plus justement les propos des porte-parole du PQ en disant que c'est la majorité des Québécois qui sont francophones et que les cadres socio-économiques se doivent d'être à l'image de cette majorité⁷⁶.

La diversité culturelle, dont il a été question précédemment, n'en est pas pour autant niée, mais la langue française devra être le trait d'union entre les différentes communautés. Louise Harel dit que la politique du gouvernement péquiste vise à « assurer la diversité culturelle en français, c'est-à-dire de puiser dans l'héritage de tous les groupes qui composent le tissu québécois pour enrichir la culture française du Québec⁷⁷ ». En ce qui a trait à l'immigration, comme on l'a vu, l'objectif d'un Québec francophone n'exclut pas l'accueil de cultures différentes. Il oblige plutôt une recherche des meilleurs moyens de s'assurer que ces immigrants s'intégreront à la communauté francophone du Québec.

71. Don MacPherson, « Where do anglos fit in "respect for minorities ?" », *The Gazette*, 30 octobre 1985.

72. Paul Wells, « Anglos are as Québécois as anyone : Parizeau », *The Gazette*, 27 octobre 1990, p. A1.

73. PC, « Ils n'ont qu'à partir. On ne changera pas d'odeur », *Le Devoir*, 21 avril 1983.

74. Voir : David Johnston, « "Shame," says Godin on predicted exodus of English Quebecers », *The Gazette*, 5 mai 1983.

75. PC, « Un préjugé favorable aux immigrants francophones », *Journal de Québec*, 9 septembre 1989, p. 11.

76. Voir : René Lévesque, « Need to protect French overrides anglo concerns », *The Gazette*, 6 novembre 1982.

77. Angèle Dagenais, « Harel : le Québec veut assurer la diversité culturelle en français », *Le Devoir*, 22 octobre 1984.

Quand il s'agit des autochtones, cette intégration doit plutôt prendre la forme d'un rapprochement négocié entre nations. De leur côté, les anglophones sont invités non pas à se fondre dans la communauté francophone mais plutôt à s'en rapprocher en développant leur sentiment d'appartenance au Québec⁷⁸. *The Gazette* cite les propos du ministre des Affaires intergouvernementales, Pierre-Marc Johnson : «Time after time he [Pierre-Marc Johnson] came back to the view that the two communities «have reached a point where we can settle (disagreements) *entre nous* » and the discussion “should not be one between two parties with lines drawn, but rather one among Quebecers together charting a common future”⁷⁹».

Alors que l'on rappelle, à l'occasion, que la culture francophone québécoise est menacée à la fois par le poids démographique anglophone en Amérique du Nord et par la tendance mondiale à l'anglicisation⁸⁰, on évoque assez rarement l'inquiétude des Québécois face à ce phénomène⁸¹. À mesure que l'on avance dans la période étudiée, les Québécois sont dépeints avec de plus en plus de conviction comme n'étant ni racistes⁸², ni hostiles aux anglophones⁸³ ou aux autochtones⁸⁴. On reconnaît néanmoins, tout en condamnant fermement ce fait, que lors d'un congrès du PQ en 1990, trois ou quatre participants ont défendu des propositions racistes⁸⁵.

Cette condamnation du racisme s'accompagne, de façon ponctuelle, d'une profession de foi péquiste à l'égard des principes de la démocratie libérale. Les porte-parole réaffirment alors leur volonté de défendre les droits individuels de tous⁸⁶ et condamnent le recours à la violence sous toutes ses formes⁸⁷.

Les quatre témoins interrogés ont déclaré que cette description correspondait bien au discours du Parti québécois de 1981 à 1990, à

78. Voir : Lise Lachance, « Le PQ tente de remédier à l'inquiétude des anglophones », *Le Soleil*, 14 septembre 1981.

79. Gretta Chambers, « New language emerging », *The Gazette*, 8 juin 1985.

80. Voir : « Levesque sees “wall” between anglos, PQ », *The Gazette*, 23 mars 1982.

81. Voir : James Quig, « Give us sympathy, Godin tells anglos », *The Gazette*, 17 mars 1983.

82. Voir : Martin Pelchat, « Parizeau compte sur un changement d'attitude pour intégrer davantage les immigrants », *Le Devoir*, 9 septembre 1989, p. A2.

83. Voir : Michel Van De Walle (PC), « À son tour, Parizeau s'indigne des réactions racistes des anglophones », *Le Devoir*, 17 février 1990, p. A2.

84. Voir : Louis Falardeau, « Parizeau demande à Bourassa d'intervenir dans le conflit avec les Mohawks », *La Presse*, 25 juillet 1990, p. A1.

85. Voir : Paul Cauchon, « Parizeau tend la main aux groupes ethniques », *Le Devoir*, 22 octobre 1990, p. 1.

86. Voir : PC, « Parizeau condemns arson at Alliance headquarters », *The Gazette*, 6 janvier 1989, p. A4.

87. Voir : Jacques Parizeau, « Le Parti québécois condamne la violence », *Le Devoir*, 7 janvier 1989, p. A7.

une exception près. Selon B. Landry et J.-C. Icart en effet, cette description peut laisser croire que le PQ faisait la promotion pour le Québec d'un multiculturalisme à la mode canadienne, alors qu'il avait clairement opté, à l'exemple de la France, pour le modèle du *creuset culturel*⁸⁸. B. Landry admet qu'il y a eu quelques « flirts » avec le multiculturalisme au sein du Parti québécois, mais il affirme que le parti a clairement choisi le modèle français.

Comment expliquer que les résultats de la recherche semblent indiquer autre chose ? J.-C. Icart pense que la position du PQ ne se démarque finalement pas tellement du multiculturalisme : « Dans la pratique, la nuance s'estompe. En ce sens, que je ne suis pas sûr que les objectifs du multiculturalisme et du "pluralisme culturel québécois" [le modèle du PQ] soient tellement différents ».

Cet écart entre les intentions du PQ et son discours réel repose peut-être aussi sur la confusion qui règne au Québec en général, et dans le discours nationaliste en particulier, entre la langue et la culture. J.-C. Icart dit à cet effet : « Pendant un temps, il y a eu une telle survalorisation de la langue, surtout du côté du PQ [...] qu'on a l'impression que les gens s'imaginaient qu'une fois que les immigrants parleraient la langue [française], il n'y aurait plus de problèmes. »

ANALYSE ET COMMENTAIRES

Il faut revenir aux concepts exposés en début d'analyse pour évaluer le degré de racisme du discours péquiste. Il ressort rapidement de l'analyse que ce discours correspond assez peu, pour ne pas dire pas du tout, à la définition que nous avons donnée du racisme ; il apparaît même relativement ouvert et favorable aux communautés minoritaires. Cette constatation s'impose non seulement à l'analyse du discours péquiste, mais aussi à l'évaluation de l'importance relative accordée à ces communautés minoritaires dans l'ensemble du discours du PQ.

Notons au passage que les résultats de la recherche semblent confirmer la pertinence d'adopter, au Québec, une définition élargie du concept de racisme. L'analyse du discours des acteurs concernés montre en effet qu'une telle définition correspond à leur perception des groupes en présence. Une définition se limitant, par exemple, aux seules communautés noire, autochtones et asiatique serait passée à côté d'une bonne partie de la question.

Pour évaluer, dans un premier temps la nature du discours péquiste, il faut se référer aux trois idées maîtresses contenues dans la définition du racisme proposée par A. Memmi, c'est-à-dire : l'exis-

88. Pour plus de détails sur cette distinction, voir : Gérard Noiriel, *Le creuset français ; histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1988.

tence de différences insurmontables et permanentes entre les communautés ; la valorisation de son groupe et la dépréciation des « autres » ; et finalement le caractère menaçant de ces autres communautés et la nécessité de s'en défendre. Dans le premier cas, bien que les porte-parole péquistes reconnaissent bel et bien l'existence de différences communautaires au sein de la population québécoise, celles-ci ne leur apparaissent ni insurmontables ni permanentes.

Le projet d'intégration des communautés minoritaires à la nation québécoise en est le principal indice. Le fait d'avoir opté pour un modèle national d'intégration (le fameux creuset) suppose explicitement la fusion, un jour ou l'autre, des communautés culturelles et immigrantes dans l'ensemble québécois. Cette intégration implique non seulement l'insertion des immigrants et des communautés culturelles dans le « nous » québécois, mais aussi la possible modification, avec le temps, du « nous » québécois.

Les cas des communautés autochtones et anglophone se démarquent des autres ; leurs différences par rapport au reste des Québécois semblent plus durables mais non insurmontables. Le fait de reconnaître un statut national distinct aux communautés autochtones implique qu'elles ne sont pas destinées à s'intégrer à la nation québécoise, ce qui n'empêche pas les péquistes de faire appel à un rapprochement et à une cohabitation harmonieuse des nations québécoise et autochtones. La situation des anglophones est moins tranchée. D'un côté, les péquistes leur reconnaissent un statut historique et politique particulier justifiant la survie de leur communauté, ce qui maintient leur différence. De l'autre, on déclare qu'ils font déjà partie du peuple québécois (« they are us », dit Parizeau), ce qui laisse croire que la « différence » minoritaire anglophone appartient à la nature même du Québec, du « nous » québécois.

Même si les différences entre la communauté majoritaire et les communautés minoritaires du Québec ne sont ni permanentes ni insurmontables, il est tout de même intéressant de s'arrêter à la valeur relative attribuée à chacune d'elles. C'est la seconde idée maîtresse de la définition du racisme retenue ici. Il apparaît d'abord clairement que le caractère francophone de la majorité et les principes de démocratie libérale que celle-ci a adoptés sont, pour les péquistes, des caractéristiques plus désirables que toute autre appartenance linguistique ou tout autre cadres institutionnel. Toutefois, on n'estime pas que ces caractéristiques « supérieures » appartiennent exclusivement à la communauté majoritaire. Elles constituent plutôt un projet de société auquel sont invités à se joindre tous les habitants du territoire. C'est ce qu'on a appelé plus tôt le modèle français du creuset national, par opposition au modèle multiculturel canadien.

C'est ce projet de société, et plus particulièrement son volet francophone, qui a suscité des propos concernant la lutte de pouvoir entre

la communauté francophone et la communauté anglophone du Québec. Le PQ reproche à la minorité anglophone de chercher à lui faire obstacle. En cela, elle devient un opposant politique auquel le parti entend bien faire la lutte. Mais, selon les péquistes, la présence d'une minorité anglophone au Québec a une si grande valeur à leurs yeux qu'ils promettent d'en assurer la défense et le maintien. Quant aux communautés culturelles et aux immigrants, elles sont perçues de façon tout aussi favorable. Ces derniers représentent, aux dires du PQ, un enrichissement culturel, une assurance démocratique, un atout économique et une aide démographique absolument nécessaire au Québec. À l'égard des communautés autochtones, les nationalistes semblent éprouver une certaine forme de respect, la reconnaissance de leur statut de nations en étant sans doute une manifestation. Si l'on ne fait à peu près pas mention de leur contribution positive au développement passé et présent du Québec, on ne leur reproche pas non plus d'y avoir nui de quelque manière que ce soit. En ce qui a trait aux actions violentes qui pourraient leur être prêtées à l'occasion de certaines crises, le PQ les attribue à des individus isolés.

La troisième et dernière idée maîtresse de notre définition du racisme porte sur le degré de menace que représentent les communautés minoritaires. De façon générale, on considère assez peu, et même de moins en moins de 1981 à 1990, que la communauté québécoise est menacée. Lorsqu'elle est évoquée, cette menace est habituellement d'ordre culturel et vient non pas de l'intérieur mais de l'extérieur de la province (généralement de la population anglophone d'Amérique du Nord). Toutefois, à certains moments, les péquistes disent craindre que la mauvaise foi de la communauté anglophone et les accusations injustifiées qu'elle profère à l'égard des Québécois francophones et de leur gouvernement ne contribuent à nourrir des tensions. La seule menace qu'on prête parfois aux communautés autochtones fait référence à la violence qu'on attribue à des membres non représentatifs de ces communautés. Enfin, à l'égard des communautés culturelles et des immigrants, le PQ craint leur non-intégration à la communauté francophone et l'impact à long terme que cela pourrait avoir sur le caractère francophone du Québec. Cette menace dépend toutefois moins des communautés elles-mêmes que de l'action du gouvernement québécois. On attend de lui qu'il maintienne le flot des nouveaux arrivants à un niveau ne dépassant pas les capacités d'intégration du Québec. On s'attend surtout à ce qu'il établisse des cadres d'accueil permettant l'intégration des immigrants à la communauté francophone.

En comparant la définition du racisme et le discours du Parti québécois, on voit que l'accusation de racisme n'apparaît pas fondée. Tout en gardant en mémoire que le racisme ne se mesure qu'en termes de degrés et que certains propos péquistes s'approchent à

l'occasion de certains éléments de notre définition du racisme ; force est en effet de constater que l'essentiel des déclarations analysées se révèlent même largement favorables aux communautés minoritaires du Québec.

À ce constat, il faut ajouter un aspect ignoré jusqu'ici, à savoir la faible attention que les péquistes semblent accorder à la question des communautés minoritaires. Le nombre relativement faible des articles relevés dans les cinq journaux sur 10 ans (292 articles, soit une moyenne d'un peu moins de 30 articles par année), révèle le peu d'intérêt des porte-parole du Parti québécois pour la question. En entrevue, B. Landry déclarait à ce sujet : «Faut dire que nous [les péquistes] on était dans un gros combat de souveraineté nationale. C'est ça qui absorbait l'essentiel de nos énergies. C'est subsidiairement qu'on a pris le temps de parler aux anglophones [et aux autres minorités]. »

Ce que montrent nos observations et cette déclaration de B. Landry, c'est que le discours nationaliste péquiste n'a pas besoin des communautés minoritaires pour exister. Pour les péquistes, les communautés minoritaires et la lutte nationale sont, à la limite, deux questions différentes. Si on peut déplorer le peu de considération accordée à ces communautés, on doit cependant reconnaître que l'accusation voulant que le nationalisme québécois soit *fondé* sur le racisme ou la xénophobie doit être écartée, à tout le moins en ce qui concerne le discours du Parti québécois.

CONCLUSION

Bien qu'il n'y ait aucune raison de croire que les choses aient beaucoup changé depuis 1990, certains événements ont probablement eu une répercussion sur les rapports entre le Parti québécois et certaines communautés minoritaires. Le fait que les autochtones revendiquent de plus en plus leur droit à la sécession en cas de déclaration de souveraineté du Québec rend certainement plus difficile pour le PQ la reconnaissance de leur statut national. La revendication des «partitionnistes» anglophones qui veulent rester rattachés au Canada si le Québec devenait souverain contribue sans doute également à nourrir la tension qui existe entre le parti et cette communauté.

Pourquoi alors le PQ et les autres nationalistes québécois sont-ils périodiquement accusés de racisme ? Cette question constitue à elle seule un sujet de recherche. Certains éléments de réponses peuvent toutefois être proposés. En plus de l'habituelle présomption de racisme qui, depuis le nazisme, pèse *a priori* sur toute forme de nationalisme, le nationalisme québécois semble devoir faire face à d'autres difficultés. Son engagement dans un combat politique

l'expose tout d'abord à être accusé par ses opposants de tous les crimes et particulièrement à faire une distinctions entre les Québécois et les autres Canadiens⁸⁹. À cela s'ajoute, selon de nombreux observateurs, une propension dans le reste du pays à juger que les Québécois sont plus xénophobes que les autres Canadiens⁹⁰.

Les nationalistes québécois sont aussi en partie responsables des accusations que l'on profère à leur égard. Le Parti québécois a fait des déclarations maladroites ou intolérantes (le discours de J. Parizeau prononcé au soir du dernier référendum, le 30 octobre 1995, en est un exemple) qui, bien qu'elles soient rares et peu représentatives de l'ensemble du discours péquiste, n'en inquiètent pas moins l'auditoire attentif des communautés minoritaires du Québec. Le PQ ne consacre que peu d'efforts à l'élaboration et à l'explication de la place de ces communautés au sein du Québec. De l'aveu même de B. Landry, ce ne sont pas là des questions prioritaires pour le parti. Cet état d'esprit fait que le PQ donne rarement son point de vue sur les communautés minoritaires. Quand il le fait, c'est souvent à l'occasion d'une crise, ce qui ne favorise certainement pas l'exposé d'une position complexe et modérée.

Cette discrétion à l'endroit des communautés minoritaires sert d'autant moins la cause des péquistes que leur position sur cette question nécessiterait des explications approfondies. Le fait, par exemple, de rejeter le modèle multiculturel canadien est considéré par plusieurs comme une forme d'intolérance⁹¹. On voit aussi comme de l'intolérance les mesures que les péquistes ont contribué à mettre de l'avant pour renforcer la place du français au Québec⁹².

89. Voir les déclarations de Pierre Trudeau à l'égard de la société distincte québécoise (*Le Devoir*, 7 octobre 1991, p. 1) ou les conclusions du groupe de travail fédéral auprès des communautés ethniques du Québec (*La Presse*, 26 mars 1991, p. B2).

90. Voir par exemple Jean Dion, « Quand le Québec est cloué au pilori », *Le Devoir*, 15 mars 1997, p. A1.

91. Neil Bissoondath, *Le marché aux illusions, la méprise du multiculturalisme au Canada*, Montréal, Boréal, 1995.

92. Voir par exemple le fameux article de Mordecai Richler dans *The New Yorker*, « A Reporter at Large; Inside/Outside », 23 septembre 1991, p. 40-92.